

« Les données, un enjeu géopolitique majeur »

TECHNOLOGIES Pour Alain Strowel, il faut des garde-fous

- La cour européenne de Justice a rendu la primauté aux droits fondamentaux face à l'économique.
- Nos normes parfois très strictes s'imposent de facto aux entreprises mondiales qui veulent être actives en Europe.

ENTRETIEN

L'arrêt « Facebook » de la cour européenne de Justice, rendu le 6 octobre dernier, va obliger Commission européenne et Etats-membres à s'interroger avec plus de diligence sur la manière dont les données des citoyens sont sécurisées, lorsqu'elles sont transférées aux Etats-Unis. Par ailleurs, le projet de lutte contre l'évasion fiscale des multinationales, que vient de présenter l'OCDE, rappelle lui aussi que les données sont au cœur des évolutions juridiques. Le juriste Alain Strowel explique pourquoi il s'agit d'une question géopolitique majeure.

La décision rendue dans l'affaire de l'étudiant autrichien Max Schrems contre Facebook a fait l'effet d'une bombe. C'est un coup d'arrêt à l'exploitation à tous crins des données numériques ?

Une chose est sûre : cela révèle l'importance des données et des autres actifs immatériels dans l'économie contemporaine. Cet arrêt de la cour européenne de Justice de Luxembourg impose aux régulateurs nationaux de la vie privée de s'assurer que le traitement des données de citoyens européens prélevées par des sociétés américaines se limite à ce qui est strictement nécessaire. Il faut des garde-fous et la possibilité de faire valoir ses droits en justice, ce que le droit américain refuse aux ressortissants européens.

Dans le domaine de la réglementation sur les données fiscales, on voit également comment le juridique tente de peser sur l'économique...

La lutte contre les stratégies d'optimisation fiscale agressive est au centre d'un accord conclu le 8 octobre dernier au sein de l'OCDE et du G20. Il sera présenté aux chefs d'Etat en novembre. Il pourrait limiter la concurrence fiscale dommageable à laquelle se



Alain Strowel

Alain Strowel est docteur en droit et licencié en philosophie. Il est professeur à l'UCL et à l'Université Saint-Louis de Bruxelles. Il enseigne le droit d'auteur, les nouvelles technologies et le droit des médias.

Alain Strowel est spécialisé dans le droit de la société de l'information. © DOMINIQUE DUCHESNES.

livrent les Etats ainsi que l'exploitation par les multinationales des divers régimes préférentiels. L'un des volets de cet accord vise à favoriser l'échange transfrontalier des données fiscales et notamment des rulings. L'accord va aussi freiner les montages permettant de réduire le bénéfice imposable en plaçant ses droits intellectuels dans une entité peu taxée à laquelle les autres sociétés d'un groupe paient des royalties. On retrouve ici la tension entre la nécessité de faire circuler les données et celle de limiter la mobilité des actifs immatériels vers les paradis fiscaux. J'y vois une nouvelle illustration de la façon dont le droit façonne l'espace mondial des données.

Lors de la négociation du TTP, le traité de libre-échange transpacifique, en 2008, les Etats-Unis ont obtenu qu'y soit incluse la libre circulation des données, notamment personnelles. Doit-on s'attendre à une issue similaire pour le TTIP, l'accord transatlantique en cours de négociation avec l'Europe ?

Les Américains vont faire le for-

cing pour que la même règle figure dans le TTIP. Mais ici, ils vont rencontrer bien plus de résistance. D'autant que la cour européenne de Justice est bien présente pour réaffirmer que le socle de protection des citoyens n'est absolument pas négociable. Cela risque d'ailleurs de gêner les négociateurs.

Dans ses arrêts récents, la cour européenne de Justice a recréé un meilleur équilibre entre les droits de l'homme et les questions économiques...

Par trois fois, elle s'est attachée à réhabiliter les droits fondamentaux, qu'il s'agisse de l'annulation de la directive sur la conservation des données, du droit à l'oubli pour Google ou tout récemment du transfert des données à l'étranger. Cela va assez loin et la Cour n'a pas eu peur de remettre en cause certaines pratiques et politiques en réaffirmant la primauté du droit. Si l'on juge que les droits fondamentaux définissent une ligne d'action et contiennent un engagement relevant de la politique, alors oui, faire primer les droits

fondamentaux est un acte « politique ».

Peut-on s'attendre à ce que d'autres dossiers impliquant le traitement de données personnelles connaissent le même sort ? On pense par exemple au registre des passagers dans les aéroports ou l'accord Swift sur l'échange des données financières...

C'est parfaitement possible, mais les accords diffèrent. L'accord Swift prévoit l'intervention d'Européen avant le transfert des données. Mais ces accords pourraient être revisités par la cour de Justice, encore faut-il que l'occasion s'en présente.

La possibilité de nouveaux recours limiterait-elle la marge de manœuvre de la Commission européenne lors des négociations avec les Etats-Unis ?

Il y a désormais une épée de Damoclès au-dessus de la tête des négociateurs. S'ils ne tirent pas les leçons de l'arrêt Schrems, ils risquent de recevoir tôt ou tard un désaveu de la part de la Cour. Le rôle de la Cour a sans doute été sous-estimé par les négociateurs de l'accord EU-US qui vient d'être annulé.

L'Europe impose ses lois à toute la planète ?

On n'impose pas nos normes au reste du monde. Cependant, on pourrait parler d'un effet « Bruxelles-Luxembourg ». Les règles européennes, qui sont parfois plus strictes qu'ailleurs, s'imposent de facto puisque les acteurs globaux doivent y consentir pour faire du commerce sur le sol européen. Et cet effet va s'amplifier. Il y a du bon et du moins bon dans ces développements. D'autres pays comme la Chine ou la Russie pourraient profiter de ce précédent pour renforcer leur souveraineté numérique en muselant au passage la liberté d'information. La lutte mondiale sur la régulation des données ne fait que commencer. Et elle a une dimension géopolitique au-delà des raisons juridiques.

Propos recueillis par
ALAIN JENNOTTE